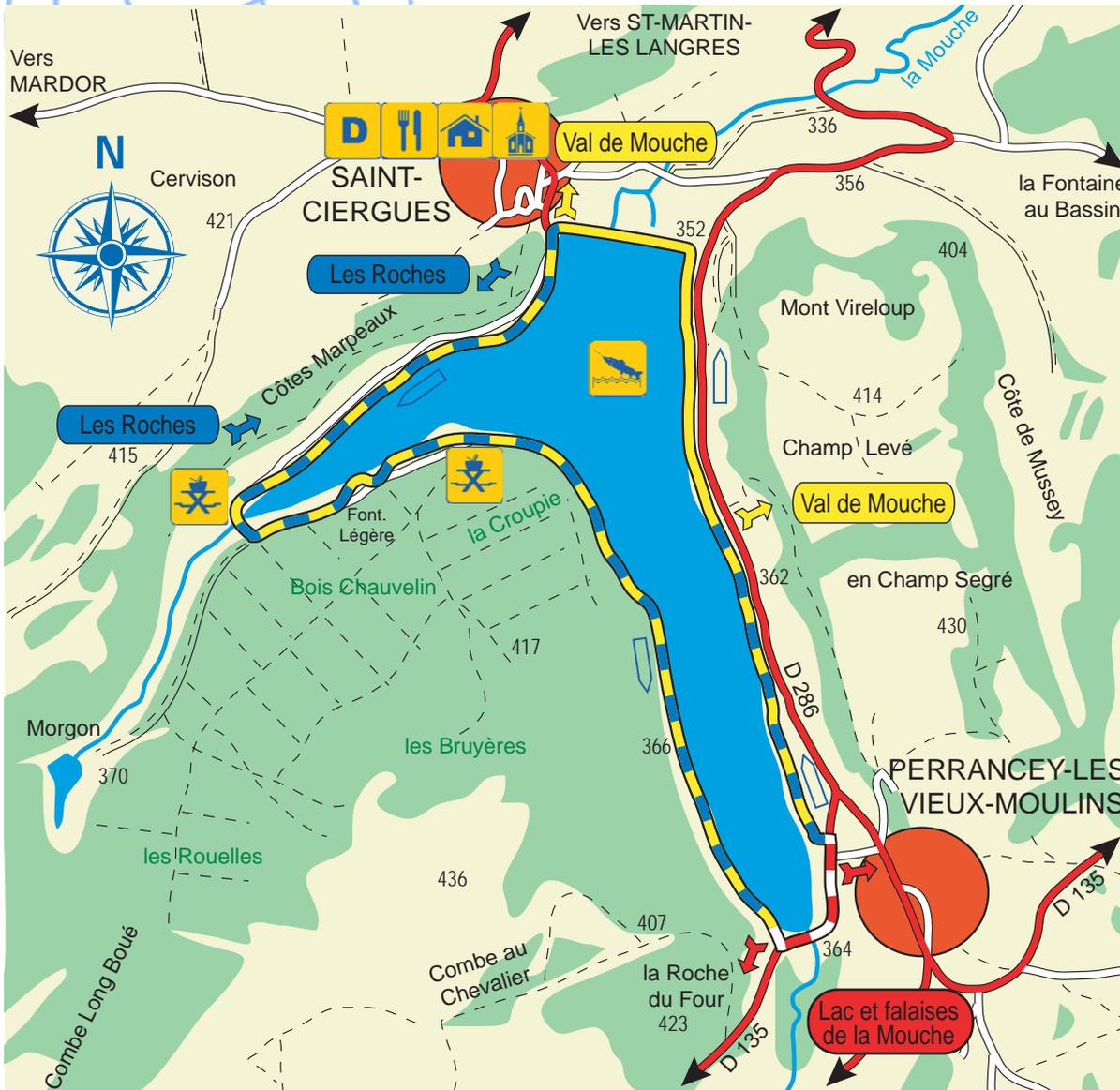




# Tour du lac de la Mouche

- ▶ Départ de la place de Saint-Ciergues
- ▶ Balisage et
- ▶ Carte IGN du Pays de Langres - N°17



- Départ du circuit
- Sens du circuit
- Gîte rural - meublé de tourisme
- Restauration
- Pêche
- Eglise remarquable
- Aire de pique-nique

De la place à l'entrée de Saint-Ciergues, prendre la direction du lac en vous engageant sur la petite route vers la baie de Morgon. Après une dizaine de mètres, prendre à gauche un petit sentier qui borde le lac. Continuer sur ce dernier jusqu'à la queue du lac où vous retrouverez la route goudronnée au niveau de l'aire de pique-nique.

De là, prendre à gauche, passer sur le pont et, au carrefour, tourner à gauche. A une centaine de mètres, tourner à gauche et suivre un petit sentier qui vous ramène au bord du lac. Arrivé près de la route, prendre une nouvelle fois à gauche pour passer devant une petite tuffière en formation et, de là, gagner l'aire de pique-nique suivante. Continuer tout droit et prendre le petit chemin en lisière du bois. Celui-ci vous conduit sans encombre à l'extrémité sud du lac. En période de basses eaux, vous pouvez prendre à gauche, passer au dessus du petit pont enjambant la Mouche (sentier en pointillé sur la carte) et après la barrière, prendre à gauche une nouvelle fois. En période de hautes eaux il vous faut suivre le GR 7 (balisage blanc et rouge) jusqu'au bas du village de Perrancey-les-Vieux-Moulins.

De là, continuer tout droit en suivant le balisage bleu et jaune jusqu'au carrefour avec la D 286. Emprunter alors le sentier aménagé au bord de la route, jusqu'au barrage du lac qu'il vous faut suivre pour rejoindre Saint-Ciergues (changement de couleur de balisage à la moitié du chemin).

# Tour du lac de la Mouche

## ► A ne pas manquer !



### ► Le lac de la Mouche

Le lac de Saint-Ciergues est le plus petit des 4 lacs du Pays de Langres. D'une superficie de 97 hectares et d'une longueur de 2,4 kilomètres, c'est le lac le plus encaissé et le plus profond (près de 21 mètres).

Réalisé entre 1882 et 1889, il recueille les eaux de la Mouche et du Morgon, qui couvre un bassin de 6 500 hectares, pour une capacité de stockage de 8 648 000 mètres cubes d'eau. La faible empreinte des aménagements réalisés en font l'un des lacs les plus "sauvages" du Pays de Langres, réservé pour la pratique de la pêche et de la randonnée.

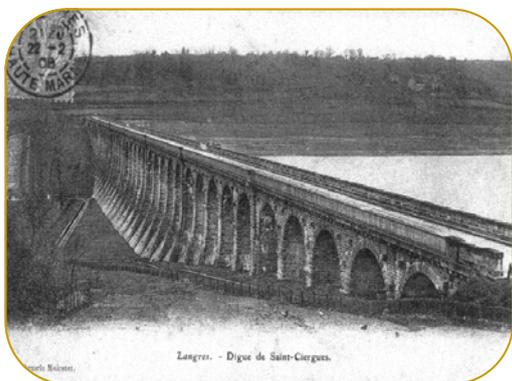


### ► Une digue en maçonnerie

Le lac de la Mouche est également le seul des 4 lacs du Pays de Langres à présenter une digue en maçonnerie.

D'une hauteur de 23 mètres pour 410 mètres de large, le barrage est surmonté de la route de Perrancey à Saint-Ciergues, autrefois dans le creux de la vallée. A la construction de la digue, la route fut déportée sur la rive Est du lac jusqu'au barrage. Dans un souci de limitation du coût des travaux, on ne donna alors qu'une largeur de 3 mètres 60 de large seulement au sommet de la digue.

Celle-ci est parée extérieurement d'un alignement de 40 arches à la manière d'un viaduc. Ces arches de 8 m d'ouverture et de 4,10 m de largeur se répartissent en 8 groupes de 5 arches séparés par des piles-culées formant contre-forts.



### ► Des problèmes de fissures ...

A la suite de l'hiver 1890-91, où la température descendit à -20°, des fissures apparurent puis laissèrent passer de minces filets d'eau, laissant la population de la vallée craindre le pire...

Des travaux confortatifs furent réalisés en 1905 avec la réalisation d'un écran de contredigue chargé, de récupérer les eaux d'infiltrations dans un collecteur de base, via des puits verticaux. Depuis la mise en place de cet écran, ni fissures, ni infiltrations ne se sont produites dans les maçonneries.

### ► L'église Saint-Cyr et Sainte-Julitte à Saint-Ciergues

L'église comporte un double transept flamboyant, mais pas de chevet. Le chœur est aménagé dans la partie centrale de la deuxième travée du transept. La nef, reconstruite plus tard, a gardé un portail en saillie du XIIIe siècle. A noter la présence d'une fresque (Cène) du XVIe siècle. Eglise inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 7 décembre 1925.

